

Bulletin de liaison

HAUTE VÉZÈRE 'INFO

Site Natura 2000

"Landes et zones humides de la Haute Vézère"

n°2- FÉVRIER 2023

Carte d'identité du site

Nom : « Landes et zones humides de la Haute Vézère »

Code : FR7401105 Type : Z.S.C. (Zone Spéciale de Conservation)

Surface du site : 7707 ha Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Corrèze

Communes concernées : Bonnefond, Chavanac, Meymac, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines, Millevaches, Saint-Sulpice-les-Bois et Tarnac



Édito

La création des sites Natura 2000 en Z.S.C. résulte de l'application de la directive « Habitats-Faune-Flore » datant de 1992. Ainsi les habitats naturels (ou semi-naturel) inscrits dans cette directive doivent être pris en compte pour être préservés. Des outils propres à Natura 2000 ont été définis, permettant de participer à la préservation de ces habitats et espèces. C'est par exemple le cas des contrats Natura 2000 qui, par le financement d'action de restauration et d'entretien d'espaces naturels, concourent à leur préservation.

Le bulletin de liaison précédent faisait le bilan de l'ensemble des actions contractuelles qui avaient été menées sur le site Natura 2000 depuis sa création (contrats et chartes). Ce bulletin-ci présente en détail un contrat Natura 2000 qui a été réalisé cette année sur le site, de sa conception à son résultat, en passant par sa mise en œuvre.

La structure animatrice,
le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

L'ACTU

- Le COPIL (Comité de pilotage) du site Natura 2000 s'est tenu le 1er décembre 2022.
- Le PNR Millevaches en Limousin est la structure porteuse du site
- L'animation du site est assurée par le CEN Nouvelle-Aquitaine

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

La préservation des milieux naturels visés par Natura 2000 peut se faire par la mise en place d'un contrat Natura 2000. Le contrat Natura 2000, outil central de la politique Natura 2000, permet la mise en œuvre d'actions de restauration ou d'entretien d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, grâce à la prise en charge financière des travaux par l'Etat et par des fonds européens.



Un exemple de mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 : la lande " A la Vue " au Longeyroux

La lande « A la Vue » est située sur la commune de Saint-Merd-les-Oussines, à proximité de la tourbière du Longeyroux. Cette lande a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2021 porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, visant sa préservation.

Pourquoi protéger les landes ?

La lande est caractérisée par la présence d'une végétation ligneuse basse, composée ici principalement de Callune. Elle se situe en général sur les versants des alvéoles tourbeuses. La surface en landes sur le plateau de Millevaches a nettement régressé depuis le début du XX^e siècle, à cause de l'abandon des pratiques pastorales ancestrales qui permettaient de les entretenir. Suite à leur abandon, elles ont pu être colonisées naturellement par des arbres ou les fougères, faire l'objet de plantation de résineux ou de transformation en prairie.

La « lande sèche européenne » est un habitat d'intérêt communautaire de Natura 2000. De par leur faible représentativité actuelle et les menaces auxquelles elles sont soumises, la préservation des landes est aujourd'hui essentielle.



Crédit photo : F. Yvonne - CEN NA

Les actions réalisées sur cette lande

La lande « A la Vue » n'était plus pâturée depuis de nombreuses années, impliquant une évolution du milieu : des arbres étaient en train de s'installer et des fougères aigles commençaient à progresser sur la parcelle, menaçant la bonne conservation de la lande. En effet, les arbres et la fougère aigle tendent à prendre de plus en plus de place, au détriment de la lande. Le choix a donc été pris de réinstaller du pâturage ovin sur ces parcelles, via la création d'un parc de pâturage, afin de réaliser l'entretien de la lande avec l'action de pâturage des brebis.

Un contrat Natura 2000 a donc été déposé en 2021 ; il a permis la réalisation des travaux suivants pour un total d'environ 14 000 € :

- Opération de bûcheronnage sur les bordures de la parcelle ;
- Opération de gestion des fougères aigles : bande de décapage en bordure de parcelle et passage d'un cover-crop. Cette action sert à casser les rhizomes de la fougère en profondeur dans lesquels se trouvent ses réserves en nutriments et ainsi d'affaiblir la fougère aigle ;
- Installation d'une clôture pour brebis, créant un parc de pâturage d'environ 3 ha.



Opération de bûcheronnage



Opération de gestion de la fougère aigle



Vue du parc de pâturage créé

Des avantages multiples à ces actions

Lors de l'été 2022, ce parc de pâturage a été utilisé par les brebis du Groupement Pastoral des mille Sonnailles. La lande a donc connu, pour la première année à l'issue des travaux, un pâturage extensif permettant son entretien et son maintien pour les années à venir.

En contrepartie, le Groupement pastoral s'est vu confié un parc de pâturage, qu'il peut intégrer dans son activité d'élevage.

Par ailleurs, le Groupement pastoral des mille Sonnailles est un acteur essentiel de la conservation de la tourbière du Longeyroux, tourbière emblématique du plateau de Millevaches, puisque le pâturage itinérant de leurs 550 brebis environ, gardées par un berger, permet l'entretien sur plus de 90 ha de tourbières et de landes. Le parc nouvellement créé peut être utilisé pour délester le berger lorsqu'il a besoin de contenir les brebis. Ainsi, sur une échelle plus

large, l'établissement de ce parc de pâturage sert aussi à soutenir l'action des éleveur-euses et à faciliter le travail des bergers pour les inciter à continuer l'entretien du site du Longeyroux sur le long terme.

Des suivis pour s'assurer du bon état des landes

Pour s'assurer de la pertinence des travaux de restauration et de la bonne réalisation du pâturage, un suivi de la végétation a été mis en place avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central. Des relevés de la flore seront effectués à intervalle d'une année sur deux. Les données analysées pourront montrer l'évolution du milieu favorablement ou non en fonction du type pâturage. Si nécessaire, il sera alors possible d'adapter les modalités de pâturage sur le parc pour mieux prendre en compte l'état de conservation de la lande.

Vous êtes propriétaire de landes ou de tourbières non entretenues ? Renseignez-vous auprès de l'animatrice Natura 2000 du site pour connaître les possibilités de restauration de vos espaces naturels via les contrats Natura 2000.

Besoin d'un renseignement ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'animatrice du site :

Sonia GUITTONNEAU (s.guittonneau@cen-na.org) au 05 55 76 09 83

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

7 rue de Bugeat, 19290 Saint-Merd-les-Oussines

   www.pnr-millevaches.fr

Impression Sotiplan sur papier PEFC.

Crédit photos : Sonia Guittonneau (CEN NA), sauf mention contraire
Carte de situation ©IGN

